



JOURNÉE AFRICAINE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 2024

**THÈME : « MÉCANISME DE PROTECTION EFFICACE DES LANCEURS D'ALERTE :
OUTIL ESSENTIEL DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION »**

1. Contexte

L'Union africaine a désigné le 11 juillet comme Journée africaine de lutte contre la corruption pour commémorer l'adoption de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (CUAPLC) ou la Convention. À ce jour, quarante-huit (48) États membres de l'Union africaine ont ratifié la Convention et entrepris la mise en place de mesures de lutte contre la corruption telles que la criminalisation de la corruption par le biais de diverses législations, la création d'institutions et leur engagement dans des initiatives de prévention de la corruption.

L'année 2023 a marqué les vingt (20) ans de l'adoption de la CUAPLC et une évaluation de son parcours a mis en relief les progrès, les avancées et les réalisations accomplis jusqu'à présent dans sa mise en œuvre. Cette évaluation a également mis en évidence les principaux défis à relever et proposé des domaines d'intervention pour la prochaine décennie afin de mettre en œuvre la Convention de manière efficace. L'un des défis qui a été identifié est l'inadéquation du système de dénonciation qui empêche les citoyens de signaler les cas de corruption et de « tirer la sonnette d'alarme ». En reconnaissance du rôle des lanceurs d'alerte, la Journée africaine de lutte contre la corruption 2024 sera commémorée sous le thème : « **Mécanisme de protection efficace des lanceurs d'alerte : Outil essentiel dans la lutte contre la corruption** ».

2. Rôle de la dénonciation dans la lutte contre la corruption

Reconnaissant que la dénonciation est un outil essentiel pour lutter contre la corruption, l'article 5, paragraphe 5, de la Convention oblige les États Parties à adopter des mesures législatives et autres pour protéger les lanceurs d'alerte ainsi que les témoins dans les cas de corruption et d'infractions assimilées, y compris la protection de leur identité. En outre, l'article 5, paragraphe 6, oblige les États Parties à adopter des mesures qui garantissent aux citoyens de pouvoir signaler les cas de corruption sans crainte de représailles. Les lanceurs d'alerte encouragent la dénonciation de la corruption, ce qui leur permet de se poser en défenseurs de la lutte contre la corruption et de promouvoir la prévention de la corruption. Les Évaluations par pays ont révélé que les États Parties ont mis en place diverses initiatives telles que des lois visant à promouvoir la dénonciation. Certains pays ont également mis en place des réglementations relatives à la protection des lanceurs d'alerte. Toutefois, il existe peu de preuves de l'existence de mesures efficaces

en matière de dénonciation. Les médias sont toujours inondés de récits de lanceurs d'alerte qui font l'objet de représailles.

La Journée africaine de lutte contre la corruption 2024 servira donc de plateforme pour souligner l'importance que revêt la dénonciation dans la lutte contre la corruption et offrira également aux parties prenantes un espace de réflexion sur les défis, les bonnes pratiques et les recommandations visant à renforcer la dénonciation dans les États membres de l'Union africaine. L'appel est donc lancé aux États membres, à la société civile, aux médias, aux organisations internationales, aux universitaires et aux institutions de recherche pour qu'ils se joignent au CCUAC afin de célébrer la Journée africaine de lutte contre la corruption 2024 sous le thème adopté.

Les objectifs spécifiques de la Journée africaine de lutte contre la corruption 2024 sont les suivants :

- a) Mettre en évidence l'état des lieux et la promotion de la dénonciation en Afrique ;
- b) Faire connaître davantage la Journée africaine de lutte contre la corruption ;
- c) Mener des sensibilisations et promouvoir la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption.

Comment participer

Vous pouvez participer à la célébration de la Journée africaine de lutte contre la corruption en :

- Organisant des activités créatives dans votre communauté pour marquer le 11 juillet ;
- Exhortant votre pays à ratifier, à mettre en œuvre et à rendre compte de sa conformité avec les dispositions de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption ;
- Sensibilisant à la nécessité de disposer d'un système et de mécanismes solides de protection des lanceurs d'alerte dans votre pays ;
- Signalant les cas de corruption dans vos pays respectifs aux agences compétentes de lutte contre la corruption;
- Faisant la promotion des défenseurs de la lutte contre la corruption, les lanceurs d'alerte et relayer les exemples de réussite dans la lutte contre la corruption ;
- Utilisant les outils de communication dans les publications et lors des événements ;
- Envoyant un message à vos réseaux à propos de la campagne ;
- Tweetant sur la Journée en utilisant le hashtag #AfricaAgainstCorruption et en taguant @AUABC ;
- Vous engageant pour un mode de vie responsable et transparent.

3. Méthodologie

La Journée africaine de lutte contre la corruption se tiendra dans un État Partie qui sera communiqué ultérieurement. Une série de webinaires et de tables rondes sur la protection des lanceurs d'alerte sera organisée. Toutes les ressources relatives à l'événement seront disponibles sur le site web et les comptes de réseaux sociaux du Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption.

4. Messages clés

- Les gouvernements doivent s'efforcer de mettre en place une législation efficace sur la protection des lanceurs d'alerte.

- Les lanceurs d'alerte doivent être protégés à tout prix.
- Des systèmes de dénonciation anonyme efficaces sont essentiels pour lutter contre la corruption.
- Les citoyens doivent soutenir les lanceurs d'alerte pour promouvoir la lutte contre la corruption.
- Dénonçons tous la corruption pour bâtir l'Afrique que nous voulons.

Pour de plus amples informations ou pour partager vos idées, veuillez contacter le Secrétariat du Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption à l'adresse suivante : AUABCRegistry@africa-union.org.